



MAISON DE LA REGION D'EPINAL

Service Transports

Adresse de correspondance :
40 Quai des Bons Enfants
CS 10058 – 88026 EPINAL Cedex
transports88@grandest.fr
03 87 33 67 98

Epinal, le 15 mai 2020

Objet : Inscription transport scolaire – Rentrée 2020/2021

Madame, Monsieur le Maire,

Je vous informe que la campagne d'inscription aux cartes de transports scolaires pour la prochaine rentrée débute **le 2 juin 2020**.

Tous les élèves de la maternelle au lycée **devant emprunter les transports scolaires** pour se rendre à leur établissement scolaire doivent obligatoirement procéder à leur inscription sur le site régional **www.fluo.eu/88**

Les collégiens et lycéens doivent s'inscrire avant le 23 août 2020. Au-delà de cette date, si la demande n'est pas justifiée par un motif recevable par le règlement des transports scolaires, la famille s'expose à une pénalité financière.

Les familles ayant eu un enfant inscrit au transport scolaire pour l'année scolaire 2019/2020 mais ayant perdu leurs codes d'inscription doivent cliquer dans « renouvellement, mot de passe et/ou identifiant perdus » pour obtenir leurs codes (aucun code ne pourra être fourni/généré par le service transport).

Afin d'informer les familles, je vous joins un modèle d'affiche d'information sur l'inscription que vous pourrez apposer sur vos panneaux d'affichage,

Les familles pourront également être aidées dans leur démarche en consultant notre vidéo tutorielle sur le site d'inscription.

Si votre commune est concernée par le transport des élèves du 1^{er} degré, je vous rappelle que :

- Le transport scolaire concerne les besoins de transport suivants :
 - Transport domicile-établissement scolaire matin et/ou soir
 - Transport midi : retour domicile pour pause déjeuner
 - Transport cantine
 - Transport périscolaire/garderie/nourrice
- Vos services devront, dès début juin, valider les demandes des familles en vous connectant sur le site www.fluo.eu/88, transport scolaire, extranet, communes/EPCI accès à l'extranet, avec les codes et selon la procédure qui vous ont été fournis l'an passé.

Le transport scolaire pour les élèves du 1^{er} degré est gratuit pour les familles. Toutefois, j'attire votre attention sur le fait que le paiement de la participation des territoires de 180 €/élève transporté reste encore en vigueur cette année scolaire 2020/2021.

Région Grand Est